



**ACADÉMIE
DE TOULOUSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
de la Haute-Garonne

Direction des Personnels Enseignants

Toulouse, le 25 mars 2022

Bureau DPE 5

Enseignants 1^{er} degré Haute-Garonne

L'inspecteur d'académie, directeur académique
des services de l'éducation nationale de la Haute-Garonne

Dossier suivi par
Manon ZIMMER

à

Tél : 05 36 25 75 43

Mesdames et Messieurs les inspectrices
et inspecteurs d'académie,
directrices et directeurs académiques
des services de l'éducation nationale

Mail : dpe5@ac-toulouse.fr

Rectorat de Toulouse
75 rue Saint Roch
31400 Toulouse

Objet : Mouvement complémentaire par INEAT EXEAT des personnels enseignants du 1^{er} degré - rentrée scolaire 2022

Références : Note de service du 25 octobre 2021, relative à la mobilité des personnels enseignants du 1^{er} degré – Rentrée scolaire 2022 (parue au BO spécial n°6 du 28 octobre 2021)

J'ai l'honneur de vous faire connaître les modalités de demandes de sortie et d'intégration par voie d'Exeat et d'Ineat directs non compensés, pour la rentrée scolaire 2022, dans le département de la Haute-Garonne.

**Les dossiers devront parvenir dans mes services,
pour le vendredi 29 avril 2022, délai de rigueur.**

Les demandes d'ineat pour la Haute-Garonne seront transmises par voie hiérarchique c'est-à-dire par la

DSDEN du département d'origine

Soit par courrier à l'adresse suivante :

Rectorat de l'académie de Toulouse

DPE5

CS 87703

31077 Toulouse Cedex 4

Soit par courriel à l'adresse suivante : dpe5@ac-toulouse.fr

Les demandes qui parviendront après cette date ne pourront être prises en compte au titre de la prochaine rentrée, sauf si elles répondent à des situations exceptionnelles, dûment justifiées.

Les demandes seront examinées au regard des priorités légales de mutation et en veillant au respect de l'équilibre postes-personnels du département.

Seules les demandes d'exeat adressées à la DSDEN du département dont les intéressés relèvent, accompagnées des demandes d'ineat à destination de la DSDEN du département sollicité, seront prises en compte.

Tous les dossiers devront comporter les pièces suivantes :

- le formulaire de demande d'Ineat ou d'Exeat complété (voir annexe 1) ;
- la demande motivée d'Ineat adressée à l'inspecteur d'académie du département sollicité ;
- la demande motivée d'Exeat adressée à l'inspecteur d'académie du département d'origine ;
- la promesse d'Exeat ou d'Ineat si la décision est prise ;
- une fiche individuelle de synthèse, à demander au gestionnaire individuel du département d'origine ;
- le barème obtenu lors des permutations informatisées, le cas échéant ;
- tous les documents justifiant la demande (voir annexe 2).

**Le directeur académique des services
de l'éducation nationale**

Po/

Mathieu SIEYE

Pour le directeur académique et par
délégation, le secrétaire général

Hervé Bouquet



DEMANDE D'INEAT OU D'EXEAT

RENTREE 2022

Direction des Personnels Enseignants

Bureau DPE 5

Enseignants 1^{er} degré Haute-Garonne

Dossier suivi par
Manon ZIMMER

Tél : 05 36 25 75 43

Mail : dpe5@ac-toulouse.fr

Rectorat de Toulouse
75 rue Saint Roch
31400 Toulouse

Demande d'INEAT : demande d'intégration en Haute-Garonne

ou

Demande d'EXEAT : demande de sortie de Haute-Garonne

Motif de la demande :

- rapprochement de conjoints séparés pour des raisons professionnelles
- autorité parentale conjointe
- situation de parent isolé
- priorité au titre du handicap ou de la maladie grave
- CIMM
- convenance personnelle

Situation personnelle

NOM D'USAGE : PRENOM :

NOM PATRONYMIQUE :

NUMEN : Date de naissance :

Situation de famille :

- Célibataire
- Marié(e)
- Pacsé(e)
- Divorcé(e)
- Séparé(e)
- Veuf(ve)
- Vie maritale

Nombre d'enfants à charge de moins de 18 ans au 01/09/2022:

Adresse actuelle :

N° de téléphone fixe :

N° de téléphone portable :

Courriel :

Département d'origine
(en cas de demande d'ineat)

Situation de carrière
(joindre une fiche individuelle de synthèse)

| | |
|--|--|
| GRADE : <input type="checkbox"/> PECN <input type="checkbox"/> PEHC <input type="checkbox"/> PE cl ex. <input type="checkbox"/> Instituteur <input type="checkbox"/> PE stagiaire | |
| Échelon au 31/08/2021* : | |
| *ou 01/09/2021 par reclassement | |
| Position actuelle : <input type="checkbox"/> Activité <input type="checkbox"/> Disponibilité <input type="checkbox"/> Congé parental | |
| <input type="checkbox"/> Détachement <input type="checkbox"/> Autre (CLM,CLD...) | |
| Nombre d'années <u>d'exercice continu</u> dans un quartier urbain, REP ou REP+ au 31/08/2022* : | |
| <i>*Listes des écoles et établissements fixées par arrêtés ministériels publiés au BOEN (quartier urbain : BOEN n°10 du 8 mars 2001)</i> | |
| Diplôme et/ou titre : | |
| <input type="checkbox"/> DDEEAS..... <input type="checkbox"/> CAFIPEMF..... <input type="checkbox"/> Psychologue..... | |
| <input type="checkbox"/> CAPPEI..... <input type="checkbox"/> Habilitation ELVE langue : | |
| <input type="checkbox"/> Autre (à préciser) : | |
| Liste d'aptitude : <input type="checkbox"/> Directeur..... | |
| <input type="checkbox"/> Directeur d'établissement spécialisé..... | |

Nombre d'années de renouvellement de la demande :

Avez-vous participé aux permutations informatisées ? OUI NON

Si oui, barème obtenu aux permutations :

(joindre votre fiche récapitulative SIAM des éléments de barème validé pour le mouvement interdépartemental informatisé 2022)

Autre(s) département(s) souhaité(s) par ordre de préférence :

| | |
|------------|------------|
| 1 : | 4 : |
| 2 : | 5 : |
| 3 : | 6 : |

Date :

Signature :

| |
|--|
| Rappel : Ce formulaire doit être accompagné des pièces justificatives, et parvenir le vendredi 29 avril 2022 au plus tard, à la DPE5. |
|--|

Direction des Personnels Enseignants

Bureau DPE 5

Enseignants 1^{er} degré Haute-Garonne

Dossier suivi par
Manon ZIMMER

Tél : 05 36 25 75 43

Mail : dpe5@ac-toulouse.fr

Rectorat de Toulouse
75 rue Saint Roch
31400 Toulouse

**Pièces justificatives à joindre aux demandes
d'Ineat/Exeat des enseignants du 1er degré
rentrée scolaire 2022**

Demands formulées au titre du rapprochement professionnel de conjoints :

- une attestation de l'employeur du conjoint datant de moins de 3 mois précisant la date de prise de fonction ainsi que le lieu de travail ou contrat de travail accompagné des 3 derniers bulletins de salaires ;
- pour les personnels de l'éducation nationale : une attestation d'exercice ;
- en cas de chômage : une attestation d'inscription auprès de Pôle emploi du département sollicité et une attestation de la dernière activité professionnelle ;
- pour les professions libérales : une attestation d'inscription auprès de l'Urssaf, justificatif d'immatriculation au registre du commerce et des sociétés (RCS) ou au répertoire des métiers (RM)...
- pour les Auto-entrepreneurs : déclaration RSI, avis d'imposition sur le revenu (catégorie BIC ou BNC) ;
- en cas de suivi d'une formation professionnelle : joindre une copie du contrat de travail accompagnée d'une copie du dernier bulletin de salaire ;
- pour les agents mariés, une photocopie intégrale du livret de famille ;
- pour les agents pacsés, une photocopie de l'attestation de PACS accompagnée de l'avis d'imposition commune de l'année **2020**, ou de la photocopie de la déclaration commune de l'année **2021** ;
- pour les enseignants non mariés ou non pacsés, ayant des enfants nés ou à naître reconnus par les deux parents, la photocopie du livret de famille ou la photocopie de l'attestation de reconnaissance anticipée accompagnée du certificat de grossesse.

Demands formulées au titre de l'autorité parentale conjointe :

- photocopie intégrale du livret de famille ou de l'extrait d'acte de naissance ;
- photocopie de la décision de justice concernant la résidence de l'enfant ;
- photocopie de la décision de justice et/ou justificatifs définissant les modalités d'exercice du droit de visite ou d'organisation de l'hébergement ;
- pièce justificative concernant le département sollicité (attestation liée à l'activité professionnelle de l'autre parent ou certificat de scolarité de l'enfant et toute pièce pouvant justifier de l'adresse de l'autre parent détenteur de l'autorité parentale conjointe).

Demandes formulées au titre de la situation de parent isolé :

- photocopie intégrale du livret de famille ou de l'extrait d'acte de naissance ;
- toute pièce officielle attestant de l'autorité parentale unique ;
- toute pièce attestant que la demande de mutation améliorera les conditions de vie de l'enfant (proximité de la famille, facilité de garde quelle qu'en soit la nature...)

Demandes formulées au titre du handicap ou de la maladie grave (sous pli confidentiel) :

- attestation RQTH ou reconnaissance de l'invalidité ;
- tous les justificatifs attestant que la mutation améliorera les conditions de vie de la personne handicapée ;
- s'il s'agit d'un enfant souffrant d'une maladie grave, toutes les pièces justifiant un suivi médical, notamment en milieu hospitalier.

Demandes formulées au titre du Centre d'Intérêts Matériels et Moraux :

(Cf. circulaire DGAFP B7 n°2129 du 3 janvier 2007 relative aux conditions d'attribution des congés bonifiés aux agents des trois fonctions publiques)

Les personnels pouvant justifier de la présence dans un département ou une collectivité d'outre-mer (Martinique, Guadeloupe, Guyane, Mayotte, Réunion) du centre de leurs intérêts matériels et moraux pourront prétendre à la bonification CIMM.

Autres demandes exceptionnelles :

- toutes les pièces justificatives permettant de m'informer sur l'urgence de votre intégration en Haute-Garonne.

Rappel : ces pièces justificatives doivent être accompagnées du formulaire de demande d'Ineat / Exeat, et me parvenir le vendredi 29 avril 2022 au plus tard.